

LE
DROIT D'AUTEUR

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE

POUR

LA PROTECTION

DES

ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES



Trente-huitième année

1925



BERNE
BUREAU INTERNATIONAL
DE L'UNION
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
1925

ORGANISATION MONDIALE DE
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

OMPI
BIBLIOTHÈQUE

3066/91

TABLES DES MATIÈRES

DE LA

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

1925

TABLE DES ARTICLES

N.-B. Les pays sont placés par ordre alphabétique et les matières concernant un même pays dans l'ordre chronologique de leur publication dans le *Droit d'Auteur*.

	Pages		Pages
Bibliographie.		Chronique (suite).	
Ouvrages nouveaux	48, 84, 96, 120, 148	tissement du droit moral, lorsque l'auteur loue son talent à un tiers	43
Congrès. Assemblées.		<i>Troisième et dernière partie.</i> Les plagiaires de la mode. Les « droits d'orateur ». De la protection accordée à certains interprètes de l'œuvre d'autrui. La vente et la publication des lettres missives : susceptibilités de Gerhart Hauptmann et de M ^{me} Colette ; attitude des héritiers de Maurice Barrès. N 757	
(V. ci-après Réunions internationales.)		De quelques faux artistiques le cas de M. Blondet ; un faux Whistler ; un peintre imaginaire ; une fabrique de faux tableaux ; encore un faux Rodin	50 N 7513
Correspondance.		Documents officiels.	
<i>Autriche</i> (Em. Adler)	127	UNION DE BERNE :	
<i>France</i> (Albert Vaunois)	29, 102	Pays contractants	1
<i>Grande-Bretagne</i> (Harold Hardy)	90	Actes en vigueur entre pays unionistes	2
Chronique.		Texte des Actes applicables sur le territoire de l'Union : Convention de Berne révisée	2
<i>Première partie.</i> Une histoire du plagiat à travers les âges. Un « plagiat » de Lamartine. Le modèle possible du sonnet d'Arvers. Les méthodes de travail d'Anatole France. Procédés délicats de Mæterlinck et de Jules Lemaitre. Emprunts de certains auteurs à leurs propres ouvrages	26	Protocole additionnel du 20 mars 1914	7
<i>Deuxième partie.</i> Quelques plagats récents : le médium plagiaire ; les « réminiscences » d'un historien des arts ; un imposteur démasqué ; une adaptation théâtrale non autorisée. Wells et Edouard Rod. Le dictionnaire biographique mexicain. Une poétesse imaginaire ; un traducteur indélicat ; le dernier drame de M. Maurice Rostand et le « Guynemer » de M. Henry Bordeaux.		PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 20 MARS 1914. Adhésion :	
Le droit moral : adaptations cinématographiques incorrectes ; Molière accommodé au goût du jour. L'obligation de principe pour les acteurs de respecter le texte qu'ils récitent. Musiciens et directeurs de théâtre : fermeté de Camille Saint-Saëns. Les débuts d'Émile Zola ; son plaidoyer pour le droit moral dans une lettre à Henry Houssaye. Les susceptibilités juridiquement légitimes d'un statuaire de Meaux. L'anéan-		<i>France</i> (pour le groupe des États de la Syrie et du Liban)	49
		LÉGISLATION INTÉRIEURE :	
		<i>Allemagne</i>	37
		<i>Autriche</i>	37
		<i>Chili</i>	109, 111
		<i>France</i>	13, 73, 75
		<i>Grande-Bretagne</i>	85, 113
		<i>Hongrie</i>	25, 49, 86

Documents officiels (suite).

Pages

<i>Italie</i>	121
<i>Tanganyika</i> (Territoire de)	13

DÉCLARATIONS DE RÉCIPROCITÉ :

<i>Autriche—États-Unis</i>	86
<i>États-Unis—Suisse</i>	9
<i>États-Unis—Union sud-africaine</i>	8

TRAITÉS :

<i>Espagne—Mexique</i>	97
----------------------------------	----

Études générales.

L'Union internationale en 1925	10
7116 223 Droit d'auteur et radiophonie (seconde étude; nouvel examen)	14
7117 De quelques aspects du droit moral et du droit pécuniaire de l'auteur (à propos d'un livre récent)	76
5 Le statut moral, légal, conventionnel des journalistes (nouveaux documents)	88
713 Les délais de protection dans les diverses législations unionistes	98, 113, 122
714 (413) États-Unis. La guerre mondiale et son influence sur les rapports, en matière de droit d'auteur, avec l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie (Richard C. De Wolf)	37

Faits divers.

Auteurs débonnaires	48
La Société des Nations et l'Institut international de bibliographie	60
Charlot et le droit d'auteur	132
Allemagne. Goethe et le droit d'auteur	84
France. Un bibliographe français: Paul Delalain	96
Grande-Bretagne. Le pain et la gloire	72
L'encombrement des musées	84
Russie. Tolstoï et le droit d'auteur	24
Suisse. Condamnation sévère d'un éditeur de journal, pour fausse indication du tirage	120

Jurisprudence.

Allemagne. Oeuvre cinématographique, protection. Contrat d'exploitation du film, nature juridique. Conséquences de la dissolution de l'Autriche-Hongrie	19
Contrat d'édition, contrat de représentation dramatique, contrat de représentation cinématographique, différences. Contrat de filmage, contrat <i>sui generis</i> sans caractère obligatoire d'exécution	32
Mise en train d'une édition avant la fin de la période de protection. Notion de la reproduction de l'œuvre. Préparatifs licites. Annonce professionnelle préalable de l'édition projetée; absence de violation du droit d'auteur, d'atteinte aux bonnes mœurs ou de concurrence déloyale	53
Notion de l'œuvre littéraire. Condition requise: activité personnelle et indépendante de l'auteur; insuffisance du simple travail d'aide. Contenu du droit d'édition qui doit comprendre le droit de reproduction	56
Oeuvre dramatique comportant un rôle écrit spécialement pour le défendeur. Société simple formée par celui-ci avec le demandeur en vue d'exploiter	

Jurisprudence (suite).

Pages

l'œuvre. Refus du défendeur de jouer le rôle; absence de cause grave; obligation d'indemniser le demandeur.	69
Sculpteur et photographe. Clichés pris par le second à la demande du premier. Droits de chaque partie sur les clichés. Droit de propriété du photographe; garde attentive; à défaut, dessaisissement possible du propriétaire	91
Belgique. Titre d'une œuvre littéraire. Protection possible en vertu de la loi sur le droit d'auteur, si ce titre témoigne d'un effort créateur de l'esprit	21
Oeuvre dramatico-musicale composée par plusieurs collaborateurs. Principe de l'indivisibilité de l'œuvre quant à la représentation. Loi de 1886, article 18. Exécution licite de la musique seule, tombée dans le domaine public	92
Égypte. Articles parus dans un journal et demeurant la propriété littéraire de leur auteur. Emprunts systématiques pratiqués par un autre journal; acte illicite, mais rejet de l'action en dommages-intérêts à défaut de toute interdiction; autorisation présumée en raison des usages de la presse.	22
France. Alsace-Lorraine. Action en paiement des droits d'auteur, régime transitoire. Société française; statut personnel comprenant la capacité d'ester en justice. Application de la législation allemande provisoirement maintenue en Alsace-Lorraine	23
Plan d'usine déposé par l'auteur entre les mains du commettant. Appropriation frauduleuse du plan par la copie servile du dépositaire. Article 408 du Code pénal; dommages-intérêts	46
Ouvrage scientifique composé par plusieurs auteurs. Droit de ceux-ci: 1° à être cités sur la couverture; 2° à exiger la publication de leur apport, sous réserve d'un droit de contrôle du comité de rédaction	93
Oeuvres d'architecture reproduites par un journal illustré sans l'autorisation de l'auteur. Acte licite, vu les circonstances dans lesquelles l'architecte avait édifié son œuvre. Mention du nom: condition nécessaire, mais suffisante	95
Pseudonyme littéraire couvrant l'œuvre commune de deux auteurs. Usage stipulé par contrat pour chacun des collaborateurs, sans mention des héritiers. Impossibilité pour ceux-ci d'en bénéficier légitimement. Préjudice non appréciable; interdiction d'emploi pour l'avenir	131
Modèles artistiques protégés par la loi du 11 mars 1902. Dépôt préalable non nécessaire. Contrefaçon poursuivie par le fait du surmoulage	145
Presse; droit de réponse. Obligation absolue et impérative pour le gérant d'insérer les réponses des personnes nommées ou désignées dans son périodique	147
Grande-Bretagne. Domaine public payant; loi britannique de 1911, article 3. Volume contenant plusieurs œuvres distinctes du même auteur. Tantième légal percevable une seule fois	119
Italie. Traduction italienne d'une œuvre de Kipling pour le compte d'un éditeur. Édition tronquée. Action du traducteur en réparation. Atteinte portée par l'éditeur au droit moral du traducteur	34
Oeuvre russe publiée en Allemagne. Droit de traduction en Italie protégé par la Convention de Berne	

Jurisprudence (suite).

Pages

(version de 1896) et le traité germano-italien, plus favorable, de 1907. Dénonciation du traité, applicabilité de la seule Convention de Berne. Computation du délai d'usage de dix ans 47

Contrefaçon, pendant la guerre, du tableau d'un peintre allemand sur la couverture du roman d'un auteur italien; éditeur responsable. Rétablissement de la Convention de Berne de 1908 par le Traité de paix après un délai transitoire de tolérance, échu déjà lors de la saisie. Dommages-intérêts, confiscation de la seule couverture 57

Suisse. Exécutions non autorisées, dans des cinématographes, d'œuvres musicales protégées; responsabilité des tenanciers des établissements, condamnation 12

Nouvelles diverses.

Allemagne. Vers une entente internationale des auteurs pour la protection de leurs droits radiophoniques 96

Autriche. Prolongation possible de la durée du droit d'auteur 36

États-Unis. Revision de la législation sur le droit d'auteur 106

France. Une proposition de loi sur le domaine public payant 60

Insuffisante répression de la contrefaçon 108

Mesures tendant à protéger l'édition musicale française au Canada 108

Droit d'auteur et causeries gratuites 132

France-Lettonie; France-Portugal. Dispositions relatives au droit d'auteur contenues dans deux traités bilatéraux récents 59

Nouvelles diverses (suite).

Pages

Grande-Bretagne. La protection des artistes exécutants 120

Hongrie. L'ordonnance du 10 octobre 1924 concernant le droit d'exécution des œuvres musicales 36

Hongrie-Lettonie. Dispositions relatives au droit d'auteur contenues dans un traité bilatéral récent 59

Lettonie. Préparatifs en vue d'élaborer une loi lettone sur le droit d'auteur 60

Serbie-Croatie-Slovenie. Le régime actuel de la propriété littéraire 71

Tchécoslovaquie. L'élaboration de la nouvelle loi sur le droit d'auteur 12

Réunions internationales.

Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur musicaux, IV^e session, Amsterdam, décembre 1924 17

Congrès juridique international de télégraphie et de téléphonie sans fil, Paris, avril 1925 53

Association littéraire et artistique internationale, XXXIV^e Congrès, Paris, juin 1925 52, 61, 81

Statistique.

La statistique internationale de la production intellectuelle en 1924 (Introduction, Allemagne, Bulgarie, Chili, Danemark, Dantzig (Ville libre de), Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie 133

Union internationale.

Voir Documents officiels; Études générales; Réunions internationales.

TABLE ANALYTIQUE**A**

ADHÉSION. — *Syrie et Liban.* Protocole du 20 mars 1914, p. 49.

ALLEMAGNE. — Contrat d'édition, de représentation dramatique, de représentation cinématographique, de filmage, définitions, p. 32. — Convention de Berne, accession de nouveaux États, publications allemandes, p. 37. — Délais de protection, étude, p. 99. — Droit d'édition (Le) comprend le droit de reproduction, p. 56. — Édition préparée d'avance, œuvres sur le point de tomber dans le domaine public, acte licite, notion de la reproduction, p. 53. — Goethe et le droit d'auteur, p. 84. — Œuvre cinématographique, contrat d'exploitation du film, assimilation à la licence sur les objets brevetés, p. 19. — Œuvre dramatique, association de l'auteur avec un acteur chargé d'un rôle spécial, refus de l'acteur de jouer, con-

damnation, p. 69. — Œuvre littéraire, définition, p. 56. — Photographies de maquettes, droits respectifs du sculpteur et du photographe, obligation de conserver les clichés, p. 91. — Radiophonie, projet d'entente internationale pour protéger les auteurs, p. 96. — Statistique, p. 133.

ALSACE-LORRAINE. — Société française, statut personnel, application provisoire de la législation allemande, p. 23.

ARTICLES DE PRESSE. — Protection des —, rapport au Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, p. 62; résolutions, p. 82.

ARTISTES. — *Grande-Bretagne.* Protection des — exécutants, loi du 31 juillet 1925, p. 113, 120.

ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE. — Congrès de Paris, pro-

gramme, p. 52; compte rendu, p. 61; résolutions, p. 81.

AUTEURS. — Dons d'argent faits par certains — à leurs lecteurs, p. 48.

AUTRICHE. — Contrefaçon, inapplicabilité de la loi si l'atteinte n'a pas été commise sciemment, p. 127. — Convention de Berne révisée, accession du Canada, publication autrichienne, p. 37. — Délais de protection, étude, p. 100. — Durée de protection, prolongation possible, p. 36. — Durée de la protection, prolongation, vœu de la Société des auteurs et autres, p. 127. — Droit moral de l'auteur, plaintes de Lessing au sujet des modifications apportées à ses pièces, p. 127. — Instruments de musique mécaniques, application aux Autrichiens de la loi américaine de 1909, p. 86. — Œuvre des arts figuratifs, cession du modèle, droit de reproduction réservé à l'auteur, p. 127. —

Oeuvres musicales, définition *a contrario* de l'exécution publique, p. 127. — Opéras de Verdi, protection en —, p. 127. — Protection internationale, traductions illicites faites en — pour être publiées en Hongrie, compétence des tribunaux autrichiens, p. 127. — Radiophonie, controverse sur l'étendue du droit exclusif de propagation de l'auteur, p. 127. — Théâtres de Vienne, situation précaire, p. 127. — Titres d'ouvrages, protection par les dispositions contre la concurrence déloyale, p. 127.

B

BELGIQUE. — Collaboration, œuvre dramatico-musicale, droit d'exécuter la musique seule, p. 92. — Délais de protection, étude, p. 101. — Titre d'une œuvre littéraire, conditions de la protection comme œuvre littéraire, p. 21.

BONNE FOI. — *Grande-Bretagne*. Contrefaçon, acquittement en cas de —, p. 90.

BRÉSIL. — Délais de protection, étude, p. 113.

BULGARIE. — Délais de protection, étude, p. 114. — Statistique, p. 135.

C

CHILI. — Loi du 17 mars 1925 sur la propriété intellectuelle, p. 109. — Registre de la propriété intellectuelle, règlement du 19 mars 1925, p. 111. — Statistique, p. 135.

CINÉMATOGRAPHE. — V. Oeuvres cinématographiques; Oeuvres musicales.

COLLABORATION. — Étude sur la —, p. 76. — *Belgique*. Œuvre dramatico-musicale composée par plusieurs auteurs, droit d'exécuter la musique seule, p. 92. — *France*. Œuvres de Donizetti, — du compositeur et des auteurs du livret, durée de la protection, p. 102. — Usage commun d'un pseudonyme, non-transfert aux héritiers, p. 131.

COLONIES BRITANNIQUES. — Délais de protection, étude, p. 123.

COMMANDE. — Droit moral de l'auteur en cas de —, p. 43.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — *Hongrie*. Loi V de 1923, p. 49. — *Suisse*. Fausse indication du tirage d'un journal par l'éditeur, p. 120. — V. Titres.

CONGRÈS. — Association littéraire et artistique internationale, — de Paris, programme, p. 52; compte rendu, p. 61; résolutions, p. 81. — Congrès juridique international de radiophonie, résolution concernant la propriété littéraire et artistique, p. 53. — Sociétés de perception

des droits d'auteur musicaux, — d'Amsterdam, p. 17.

CONTRAT D'ÉDITION. — *Allemagne*. Définition du —, p. 32.

CONTREFAÇON. — *Autriche*. Inapplicabilité de la loi si l'atteinte n'a pas été commise sciemment, p. 127. — *France*. Répression insuffisante de la —, réformes désirées, p. 108.

CONVENTION DE BERNE. — Réserves relatives à la —, rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 62; résolutions, p. 81. — Texte de la — révisée, p. 2. — *Allemagne*. Accession de nouveaux États, publications allemandes, p. 37. — *Autriche*. Accession du Canada à la — révisée, publication autrichienne, p. 37. — *Grande-Bretagne*. Adhésion de la Palestine à la —, ordonnance britannique y relative, p. 85. — *Italie*. Œuvre russe publiée en Allemagne, traduction italienne dans le délai d'usage de dix ans, protection, p. 47. — Traité de paix avec l'Allemagne, rétablissement de la — après un délai de tolérance, p. 57. — V. Union internationale.

COURS DE PROFESSEURS. — *France*. Protection des — et dépôt légal, p. 102.

D

DANEMARK. — Délais de protection, étude, p. 115. — Statistique, p. 136.

DANTZIG. — Délais de protection, étude, p. 115. — Statistique, p. 136.

DÉPÔT LÉGAL. — *France*. Loi du 19 mai 1925, p. 73, 102; rapport à l'Association internationale, p. 64; vœu adopté, p. 82; circulaire du 26 mai 1925, texte, p. 75.

DESSINS ET MODÈLES. — Dépôt international, loi française, rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 66; résolution, p. 83.

DOMAINE PUBLIC PAYANT. — *France*. Proposition de loi concernant le —, p. 60. — *Grande-Bretagne*. Publication de plusieurs œuvres en un volume, calcul du tantième dû au —, p. 90. — Tantième légal, mode de perception pour un volume contenant plusieurs œuvres du même auteur, p. 119.

DROIT D'AUTEUR. — Radiophonie et —, étude, p. 14. — Sociétés de perception des — musicaux, Congrès d'Amsterdam, p. 17. — *France*. Causeries gratuites organisées par les instituteurs de province, montant des —, p. 132. — *Grande-Bretagne*. Facilités inhérentes au —, interprétation de ce qu'on entend par en « autoriser » l'exercice, p. 90.

DROIT DE CITATION. — *France*. Œuvres d'art, limites du —, p. 29.

DROIT MORAL DE L'AUTEUR. — Adaptations cinématographiques incorrectes, p. 43. — Commande exécutée par un auteur, anéantissement de son droit moral, p. 43. — Étude sur le droit moral et sur le droit pécuniaire de l'auteur, p. 76. — Théâtre, œuvres dramatico-musicales, obligation pour les acteurs ou les exécutants de respecter le texte de l'auteur, p. 43. — *Autriche*. Plaintes de Lessing au sujet des modifications apportées à ses pièces, p. 127. — *France*. Emprunts littéraires, altération de la pensée de l'auteur, acte illicite, p. 29. — *Italie*. Traduction publiée après mutilation par l'éditeur, acte illicite, p. 34.

DROIT DE RÉPONSE. — *France*. Caractère absolu du —, interprétation de l'article 13 de la loi de 1881 sur la presse, p. 147.

DROIT DE REPRODUCTION. — *Allemagne*. Le — est compris dans le droit d'édition, p. 56.

DROIT DE SUITE. — V. Oeuvres d'art.

DURÉE DE LA PROTECTION. — Délais de protection dans les divers pays, étude, p. 98, 113, 122. — Unification de la —, rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 68; résolution adoptée, p. 82. — *Autriche*. Prolongation possible de la —, p. 36. — Vœux de la Société des auteurs et autres, p. 127. — *France*. Œuvres d'art, droits des héritiers et des cessionnaires en cas de prolongation légale de la —, p. 29.

E

ÉDITION. — Vente d'une œuvre ancienne sous un titre nouveau, coutume répréhensible, p. 43. — *Allemagne*. Le droit d'— comprend le droit de reproduction, p. 56. — Préparatifs pour l'— d'œuvres sur le point de tomber dans le domaine public, acte licite, p. 53. — V. Oeuvres musicales.

ÉGYPTE. — Journal, emprunts systématiques des articles d'autrui restés protégés, défaut de mention de réserve, rejet de l'action, p. 22. — Rapport et résolution au Congrès de l'Association internationale, p. 68, 81.

EMPRUNTS. — *France*. Œuvres d'art, notion de l'— licite ou illicite, p. 29. — V. Journal.

ENREGISTREMENT. — *Chili*. Registre de la propriété intellectuelle, règlement du 19 mars 1925, p. 111.

ENVELOPPE SOLEAU. — Rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 64; résolution adoptée, p. 83.

ESPAGNE. — Convention littéraire avec le Mexique, p. 97. — Délais de protection, étude, p. 115. — Statistique, p. 136.

ÉTATS-UNIS. — Guerre, influence sur les rapports de droit d'auteur avec l'Autriche, l'Allemagne et la Hongrie, p. 37. — Instruments de musique mécaniques, application de la loi de 1909 aux Autrichiens, p. 86; aux citoyens de l'Union sud-africaine, p. 8; aux Suisses, p. 9. — Rapport et résolution au Congrès de l'Association internationale, p. 68, 81. — Revision de la législation sur le droit d'auteur, p. 106. — Statistique, p. 137.

EXÉCUTION. — *Grande-Bretagne*. Protection des artistes exécutants, loi du 31 juillet 1925, p. 113, 120. — V. Oeuvres musicales.

F

FAUX ARTISTIQUES. — Oeuvres falsifiées de Blondet, Whistler, Rodin, p. 50.

FINLANDE. — Statistique, p. 138.

FIUME. — Lois italiennes sur le droit d'auteur, application à —, décret du 24 mai 1925, p. 121.

FRANCE. — Alsace-Lorraine, société française, statut personnel, application provisoire de la législation allemande, p. 23. — Collaboration, œuvres de Donizetti, droits du compositeur et des auteurs du livret, durée de la protection, p. 102. — Collaboration, usage commun d'un pseudonyme, non-transfert aux héritiers, p. 131. — Contrefaçon, répression insuffisante, réformes désirées, p. 108. — Conventions commerciales avec la Lettonie et le Portugal, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59. — Cours de professeurs, protection et dépôt légal, p. 102. — Délais de protection, étude, p. 116. — Dépôt légal, loi du 19 mai 1925, p. 73, 102; rapport à l'Association internationale, p. 64; vœu adopté, p. 82; circulaire du 26 mai 1925, p. 75. — Domaine public payant, proposition de loi, p. 60. — Droits d'auteur et causeries gratuites organisées par les instituteurs de province, p. 132. — Droit de l'État sur les œuvres des musées et sur celles qui lui ont été léguées, p. 29. — Droit moral de l'auteur, emprunts, altération de la pensée de l'auteur, p. 29. — Emprunts et citation en matière d'œuvres d'art, p. 29. — Nécrologie, Paul Delalain, p. 96. — Œuvre d'architecture, plan d'usine copié servilement par un dépositaire, condamnation, p. 46. — Œuvres d'architecture, reproduction non autorisée, obligation d'indiquer au moins le nom de l'auteur, p. 95. — Œuvres d'art, droit de suite, décret complémentaire du 24 décembre 1924, p. 13, 29; rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 64; résolution adoptée, p. 82. — Œuvres d'art, durée de la pro-

tection, droits des héritiers et des cessionnaires en cas de prolongation légale, p. 29. — Œuvres musicales françaises, mesures tendant à en faciliter l'édition au Canada, p. 108. — Œuvres phonographiques, droits respectifs de l'auteur et de l'éditeur sur la fabrication des disques et sur l'audition, p. 102. — Protocole additionnel du 20 mars 1914, adhésion pour la Syrie et le Liban, p. 49. — Recueil composé par plusieurs auteurs, droits respectifs de chacun d'eux, p. 93. — Statistique, p. 138.

G

GRANDE-BRETAGNE. — Artistes exécutants, protection, loi du 31 juillet 1925, p. 113, 120. — British Museum, recherche des moyens de le désencombrer, p. 84. — Contrefaçon, acquittement en cas de bonne foi, p. 90. — Convention de Berne, ordonnance britannique concernant l'adhésion de la Palestine, p. 85. — Délais de protection, étude, p. 122. — Domaine public payant, publication de plusieurs œuvres en un volume, calcul du tantième, p. 90. — Domaine public payant, tantième, mode de perception pour un volume contenant plusieurs œuvres du même auteur, p. 119. — Droit exclusif de l'auteur, interprétation du terme « autoriser » l'exercice de ce droit, p. 90. — Manuscrit de Joseph Conrad, vente aux enchères, p. 72. — Statistique, p. 139.

GRAVEUR. — Œuvres du —, protection, rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 64; résolution adoptée, p. 82.

GRÈCE. — Délais de protection, étude, p. 123.

GUERRE. — *États-Unis*. Influence de la — sur les rapports de droit d'auteur avec l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, p. 37.

H

HAÏTI. — Délais de protection, étude, p. 124.

HÉRITIERS. — *France*. Droits de l'État sur les œuvres qui lui sont léguées, p. 29. — Durée de la protection, prolongation légale, droits des héritiers, p. 29.

HONGRIE. — Concurrence déloyale, loi V de 1923, p. 49. — Convention commerciale avec la Lettonie, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59. — Délais de protection, étude, p. 124. — Œuvres musicales, droit d'exécution en dehors de la scène, ordonnance du 10 octobre 1924, p. 25, 36. — Statistique, p. 140. — Taxes d'enregistrement, ordonnance du 15 juillet 1925, p. 86.

I

INTERPRÈTES. — Droits des — de l'œuvre d'autrui, orateurs, récitateurs, chanteurs et comédiens, p. 50.

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE. — Société des Nations et —, p. 60.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE MÉCANIQUES. — Adaptation des œuvres musicales aux —, étude, p. 76. — *Autriche—États-Unis*. Application aux Autrichiens de la loi américaine de 1909, p. 86. — *États-Unis—Union sud-africaine*. Application aux Sud-africains de la loi de 1909, p. 8. — *États-Unis—Suisse*. Application aux Suisses de la loi américaine de 1909, p. 9.

ITALIE. — Convention de Berne, œuvre russe publiée en Allemagne, traduction italienne dans le délai d'usage de dix ans, protection, p. 47. — Délais de protection, étude, p. 125. — Droit moral de l'auteur, traduction publiée après mutilation par l'éditeur, acte illicite, p. 34. — Fiume, application des lois italiennes sur le droit d'auteur, décret du 24 mai 1925, p. 121. — Statistique, p. 141. — Tableau allemand, reproduction, pendant la guerre, sur la couverture d'un roman italien, Convention de Berne, acte illicite, p. 57.

J

JAPON. — Délais de protection, étude, p. 127. — Statistique, p. 141.

JOURNAL. — *Égypte*. Emprunts systématiques des articles d'auteurs restés protégés, défaut de mention de réserve, rejet, p. 22. — V. Concurrence déloyale.

JOURNALISTES. — Statut moral, légal et conventionnel des journalistes, nouveaux documents, p. 88.

JURISPRUDENCE. — *Autriche*. Contrefaçon, inapplicabilité de la loi si l'atteinte n'a pas été commise sciemment, p. 127. — Œuvres des arts figuratifs, cession du modèle, droit de reproduction réservé à l'auteur, p. 127. — Œuvres musicales, définition *a contrario* de l'exécution publique, p. 127. — Protection internationale, traductions illicites faites en Autriche pour être publiées en Hongrie, compétence des tribunaux autrichiens, p. 127. — *France*. Cours de professeurs, protection et dépôt légal, p. 102. — Droits de l'État sur les œuvres des musées et sur celles qui lui ont été léguées, p. 29. — Droit moral de l'auteur, emprunts, altération de la pensée de l'auteur, p. 29. — Durée de la protection sur les œuvres d'art, droit des héritiers et des cessionnaires en cas de prolongation légale, p. 29. — Emprunts et citation en

matière d'œuvre d'art, p. 29. — Oeuvres de Donizetti, collaboration du compositeur et des auteurs du livret, durée de la protection, p. 102. — Oeuvres phonographiques, droits respectifs de l'auteur et de l'éditeur sur la fabrication des disques et sur l'audition, p. 102. — *Grande-Bretagne*. Contrefaçon, acquittement en cas de bonne foi, p. 90. — Domaine public payant, publication de plusieurs œuvres en un volume, calcul du tantième, p. 90. — Droit exclusif de l'auteur, interprétation du terme « autoriser » l'exercice de ce droit, p. 90. — V. en outre la rubrique « Jurisprudence » dans la table des articles ci-dessus.

L

LÉGISLATION. — Rapport sur les — intérieures au Congrès de l'Association internationale, p. 62; résolution adoptée, p. 82. — *États-Unis*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 106. — *France*. Domaine public payant, proposition de loi, p. 60. — *Lettonie*. Préparatifs pour élaborer une loi sur le droit d'auteur, p. 60. — *Serbie-Croatie-Slovenie*. Régime actuel de la propriété littéraire, p. 71. — *Tchécoslovaquie*. Élaboration d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur, p. 12. — V. pour les textes la liste des documents ci-après.

LETTONIE. — Conventions commerciales avec la France et la Hongrie, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59. — Loi sur le droit d'auteur, préparatifs d'élaboration, p. 60.

LETTRES MISSIVES. — Vente et publication de —, conditions juridiques auxquelles certains auteurs voudraient les soumettre, p. 50.

LICENCE. — *Allemagne*. Oeuvre cinématographique, contrat d'exploitation du film, assimilation à la — sur les objets brevetés, p. 19.

LUXEMBOURG. — Statistique, p. 142.

M

MANUSCRITS. — *Grande-Bretagne*. Vente aux enchères des — de Joseph Conrad, p. 72.

MÉDAILLEUR. — Oeuvres du —, protection, rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 64; résolution adoptée, p. 82.

MENTION DE RÉSERVE. — V. Journal.

MEXIQUE. — Convention littéraire avec l'Espagne, p. 97.

MODE (ARTICLES DE). — Contrefaçon des —, protection comme œuvres d'art, p. 50.

MODÈLES ARTISTIQUES. — *France*. Protection des — comme œuvres des arts appliqués. Pas de dépôt préalable nécessaire pour actionner le contrefacteur, p. 145.

MUSÉES. — *France*. Droits de l'État sur les œuvres des —, p. 29. — *Grande-Bretagne*. Encombrement du *British Museum*, recherche des moyens d'y remédier, p. 84.

N

NÉCROLOGIE. — *France*. Paul Delalain, p. 96.

NORVÈGE. — Statistique, p. 142.

O

OEUVRES D'ARCHITECTURE. — Droit moral de l'auteur, contrôle absolu de l'auteur sur l'exécution de son œuvre, p. 43. — Rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 64; résolution adoptée, p. 82. — *France*. Plan d'usine copié servilement par un dépositaire, condamnation, p. 46. — Reproduction non autorisée par un journal illustré, obligation d'indiquer au moins le nom de l'auteur, p. 95.

OEUVRES D'ART. — *Autriche*. Cession du modèle, droit de reproduction réservé à l'auteur, p. 127. — *France*. Droit de suite sur les —, décret complémentaire du 24 décembre 1924, p. 13, 29; rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 64; résolution adoptée, p. 82. — V. Droit de citation; Durée de la protection; Emprunts.

OEUVRES D'ART APPLIQUÉ. — Rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 66; résolution adoptée, p. 83.

OEUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES. — Adaptations incorrectes d'œuvres littéraires, atteintes au droit moral, p. 43. — Rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 66; résolution adoptée, p. 82. — *Allemagne*. Contrat d'exploitation d'un film, assimilation à la licence sur les objets brevetés, p. 19. — Contrat de représentation cinématographique et contrat de filmage, définitions, p. 32.

OEUVRES DRAMATICO-MUSICALES. — V. Collaboration.

OEUVRE DRAMATIQUE. — *Allemagne*. Association de l'auteur avec un acteur chargé d'un rôle spécial, refus de l'acteur de jouer, condamnation, p. 69.

OEUVRE LITTÉRAIRE. — *Allemagne*. Définition de l'—, p. 56.

OEUVRES MUSICALES. — Droits d'auteur sur les —, Congrès des sociétés de perception à Amsterdam, p. 17. — Droit du musicien: édition et exécution, étude, p. 76. — Droit moral de l'auteur, obli-

gation pour l'exécutant de respecter le texte de l'auteur, p. 43. — *Autriche*. Définition *a contrario* de l'exécution publique d'—, p. 127. — *France*. Édition des — françaises au Canada, mesures tendant à la faciliter, p. 108. — *Hongrie*. Droit d'exécution des — en dehors de la scène, ordonnance du 10 octobre 1924, p. 25, 36. — *Suisse*. Exécution non autorisée d'— dans des cinématographes, responsabilité des tenanciers, p. 12.

OEUVRES PHONOGRAPHIQUES. — *France*. Droits respectifs de l'auteur et de l'éditeur sur la fabrication des disques et sur l'audition, p. 102.

OEUVRES PHOTOGRAPHIQUES. — Rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 66; résolution adoptée, p. 82. — *Allemagne*. Photographies de maquettes, droits respectifs du sculpteur et du photographe, obligation de conserver les clichés, p. 91.

P

PAYS-BAS. — Statistique, p. 142.

PÉROU. — Statistique, p. 143.

PLAGIAT. — Charlot et le droit d'auteur sur ses créations, p. 132. — Histoire du — à travers les âges, Lamartine, le sonnet d'Arvers, Anatole France, et autres espèces, p. 27, 43.

PLAN. — V. Oeuvres d'architecture.

POLOGNE. — Statistique, p. 143.

PORTUGAL. — Convention commerciale avec la France, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59. — Statistique, p. 143.

PRESSE. — *France*. La loi de 1881 sur la — et le droit de réponse. Caractère absolu de ce dernier, p. 147.

PROTECTION INTERNATIONALE. — *Autriche*. Opéras de Verdi, protection en Autriche, p. 127. — Traductions illicites faites en Autriche pour être publiées en Hongrie, compétence des tribunaux autrichiens, p. 127. — *États-Unis*. Influence de la guerre sur les rapports de droit d'auteur avec l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, p. 37.

PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 20 MARS 1914. — Texte du —, p. 7. — *France*. Adhésion pour la Syrie et le Liban, p. 49.

PSEUDONYME. — *France*. Usage commun d'un —, non-transfert aux héritiers, p. 131.

R

RADIOPHONIE. — Congrès juridique international de —, résolutions en matière de propriété littéraire et artistique, p. 53. — Droit d'auteur et —, étude, p. 14. —

Rapport au Congrès de l'Association internationale, p. 67; résolution adoptée, p. 83. — *Allemagne*. Projet d'entente internationale pour protéger les auteurs, p. 96. — *Autriche*. Controverse sur l'étendue du droit exclusif de propagation de l'auteur, p. 127.

RECUEIL. — *France*. Ouvrage scientifique composé par plusieurs auteurs, droits respectifs de chacun d'eux, p. 93.

REPRÉSENTATION. — *Allemagne*. Contrat de — dramatique, définition, p. 32.

REPRODUCTION. — *Allemagne*. Oeuvres littéraires, notion de la —, p. 53.

RUSSIE. — Statistique, p. 144. — Tolstoï et le droit d'auteur, p. 24.

S

SCÈNE. — V. Oeuvres musicales.

SCULPTEUR. — V. Oeuvres photographiques.

SERBIE-CROATIE-SLOVÉNIE. — Rapport et résolution au Congrès de l'Association internationale, p. 68, 81. — Régime actuel de la propriété littéraire, p. 71.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. — Institut international de bibliographie et —, p. 60.

STATISTIQUE. — Introduction, p. 133. — *Allemagne*, p. 133. — *Bulgarie*, p. 135. — *Chili*, p. 135. — *Danemark*, p. 136. — *Dantzig*, p. 136. — *Espagne*, p. 136. — *États-Unis d'Amérique*, p. 137. — *Finlande*, p. 138. — *France*, p. 138. — *Grande-Bretagne*, p. 139. — *Hongrie*, p. 140. — *Italie*, p. 141. — *Japon*, p. 141. — *Luxembourg*, p. 142. — *Norvège*, p. 142. — *Pays-Bas*, p. 142. — *Pérou*, p. 143. — *Pologne*, p. 143. — *Portugal*, p. 143. — *Russie*, p. 144. — *Suède*, p. 144. — *Suisse*, p. 144. — *Tchécoslovaquie*, p. 145.

SUÈDE. — Statistique, p. 144.

SUISSE. — Concurrence déloyale, fausse indication du tirage d'un journal par l'éditeur, p. 120. — Instruments de musique mécaniques, application aux Suisses de la loi américaine de 1909, p. 9. — Oeuvres musicales, exécutions non autorisées dans des cinématographes, responsabilité des tenanciers, p. 12. — Statistique, p. 144.

SURMOULAGE. — *France*. Preuve de contrefaçon par le fait du —, p. 145.

SYRIE ET LIBAN. — Protocole additionnel du 20 mars 1914, adhésion de —, p. 49.

T

TABLEAU. — *Italie*. Reproduction, pendant la guerre, d'un — allemand sur la couverture d'un roman italien, éditeur responsable, p. 57.

TANGANYIKA (TERRITOIRE DE). — Droit d'auteur, règlement du 3 octobre 1924, texte, p. 13.

TANTIÈME. — V. Domaine public payant.

TAXES. — *Hongrie*. Fixation des — d'enregistrement, ordonnance du 15 juillet 1925, p. 86.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — Législation sur le droit d'auteur, nouveau projet, p. 12. — Statistique, p. 145.

THÉÂTRE. — Droit moral de l'auteur, obligation pour les acteurs de respecter le texte de l'auteur, p. 43. — *Autriche*. Situation précaire des — de Vienne, p. 127.

TITRE. — *Autriche*. Protection des — par les dispositions contre la concurrence déloyale, p. 127. — *Belgique*. Conditions auxquelles un — peut être protégé comme œuvre littéraire, p. 21.

TRADUCTION. — *Italie*. Oeuvre russe publiée

en Allemagne, — italienne dans le délai d'usage de dix ans, protection, p. 47. — Publication d'une — après mutilation par l'éditeur, atteinte au droit moral du traducteur, p. 34. — V. Protection internationale.

TRAITÉS. — *Allemagne—Italie*. Traité littéraire de 1907, date à laquelle il a cessé d'être en vigueur, p. 47. — *Autriche—États-Unis*. Instruments de musique mécaniques, application aux Autrichiens de la loi américaine de 1909, p. 86. — *Espagne—Mexique*. Convention littéraire du 31 mai 1924, p. 97. — *États-Unis—Suisse*. Instruments de musique mécaniques, application aux Suisses de la loi américaine de 1909, p. 9. — *États-Unis—Union sud-africaine*. Instruments de musique mécaniques, application aux Sud-africains de la loi américaine de 1909, p. 8. — *France—Lettonie*. Convention commerciale, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59. — *France—Portugal*. Convention commerciale, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59. — *Hongrie—Lettonie*. Traité de commerce, dispositions concernant la propriété littéraire, p. 59.

TURQUIE. — Rapport et résolution au Congrès de l'Association internationale, p. 68, 81.

U

UNION INTERNATIONALE. — Actes en vigueur entre pays unionistes, p. 2. — États membres de l'—, p. 1. — Perspectives pour 1925, p. 10. — V. Convention de Berne.

UNION SUD-AFRICAINE. — Instruments de musique mécaniques, application aux citoyens de l'— de la loi américaine de 1909, p. 8.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTS

1842	Pages	1875	Pages	1898	Pages
France. Cour de cassation, ch. réunies, 27 mai	30	France. Cour de cassation, 28 mai . . .	30	France. Cour de cass., cr. rej., 3 mars . . .	31
1862		1876		1900	
France. Cour de cassation, 28 novembre . . .	31	France. Cour de cassation, 28 avril . . .	30	Seine. Tribunal, 30 novembre	32
1864		1877		1903	
France. Cour de cassation, 15 janvier . . .	31	France. Cour de cass., 20 novembre . . .	30	Seine. Tribunal, 28 octobre	32
1868		1882		1909	
France. Cour de cassation, cr. rej., 12 juin	31	France. Cour de cassation, 20 février . . .	30	Paris. Cour d'appel, 10 novembre . . .	106

	Pages		Pages		Pages
1912		Autriche. Cour suprême, 29 octobre .	128	France. Cour de cassation, ch. civile,	
Paris. Cour d'appel, 17 mai	106	Milan. Cour d'appel, 5 novembre . .	57	21 mai	147
1920		Allemagne. Tribunal du Reich, 1 ^{re} ch.		Paris. Cour d'appel, 1 ^{re} ch., 23 mai .	131
Colmar. Tribunal supérieur, 7 janvier	23	civile, 7 novembre	53	Seine. Tribunal civil, 3 ^e ch., 4 juin .	95
1921		Autriche. Cour suprême, 23 novembre	129	Liège. Justice de paix, 2 ^e canton, 3 no-	
Bruxelles. Trib. civil, 4 ^e ch., 28 mai	21	Autriche. Cour suprême, 30 novembre	129	vembre	92
Poitiers. Cour d'appel, ch. corr., 2 dé-		Seine. Trib. civil, 5 ^e ch., -6 décembre	93	Lyon. Cour d'appel, 4 ^e ch., 1 ^{er} décembre	145
cembre	46	Seine. Tribunal corr., 13 décembre .	30	Paris. Cour d'appel, 9 ^e ch., 2 décembre	29
1923		1924		France. Cour de cassation, ch. crim.,	
Allemagne. Tribunal du Reich, 1 ^{re} ch.		Allemagne. Tribunal du Reich, 1 ^{re} ch.		20 décembre	105
civile, 14 mars	19	civile, 23 janvier	91	Seine. Tribunal civil, 31 décembre .	32
Alexandrie d'Égypte. Cour d'appel,		Allemagne. Tribunal du Reich, 1 ^{re} ch.		1925	
1 ^{re} ch., 30 mai	22	civile, 30 janvier	56	France. Cour de cassation, ch. civile,	
Allemagne. Tribunal du Reich, 1 ^{re} ch.		Venise. Tribunal, 5 février	47	7 avril (deux arrêts)	104
civile, 16 juin	32	Berlin. Cour d'appel, 18 ^e ch. civile,		Paris. Cour d'appel, 1 ^{re} ch., 1 ^{er} mai .	105
Milan. Tribunal civil, 18 juin	34	20 février	69	Seine. Tribunal corr., 11 ^e ch., 16 mai	
France. Cour de cassation, 4 juillet .	23	Suisse. Tribunal fédéral, Cour de cass.		(deux jugements)	105
		pénale, 20 mars	12	Orléans. Cour d'appel, ch. réunies,	
				27 mai	147

TABLE DES NOMS DES PARTIES

	Pages		Pages		Pages
Alexandre Dumas (héritiers)	106	Flostroy	92	Moure	93
Auber et autres	145	Fonteyne	21	Osbourne	119
Balbi	47	Fouret	29	Parietti	12
Barbier (héritiers)	106	Francis Jammes	32	Pécaut-Dubois	12
Bautz, Auber et autres	145	Frondaie	21	Pierson	31
Bénédite	29	Gabriel	105	Pigault-Lebrun	30
Bentz	95	Gailhard	104	Prati	34
Bouillot	32	Goupil & C ^{ie}	30	Pullenberg	69
Bringer (Établissements)	46	Grand-Carteret	32	Reding	21
Bruyas (héritiers)	29	Hachette (librairie)	29, 32	Roger et autres	105
Buissot	92	Halévy, Meilhac (héritiers) et autres	105	Rouart-Lerolle & C ^{ie}	105
Bussac	46	Hanfstängl	57	Scheffer	30
Calmann-Lévy	106	Heugel	105	Schiffers	93
Carré	104	Hiltebrand	145	Sébilleau	93
Causse (héritiers)	131	Horn	22	Silvain	147
Champier	145	Illustration (L')	95	Sisley (héritiers)	29
Choudens	105	Isola frères	104	Société des auteurs et compositeurs	
Ciments et matériaux du Poitou (So-		Jammes (Francis)	32	dramatiques	23, 104
ciété des)	46	Jaubert	147	Société des ciments et matériaux du	
Corot (héritiers)	29	Kaiser	106	Poitou	46
Corticelli	34	Lacor	23	Société cinématographique	92
Courbet (héritiers)	29	Lambert	105	Société d'édition Modernissima . . .	57
Daydé	46	Lannois	93	Susse	30
Delaroche	30	Lermoyez	93	Varlet	92
Delaval	95	Liberté musicale (La)	92	Vayssié	22
Dent, J. M. and Sons, Limited	119	Librairie Hachette	29, 32	Vernet	30
Donizetti (héritiers)	104	Mayer	31	Vincent (consorts)	131
Doumic	147	Meilhac (héritiers) et autres	105	Vives	106
Dumas, Alexandre (héritiers)	106	Mercier (Louis)	105	Voiturin	145
Établissements Bringer	46	Modernissima (Société d'édition) . .	57		

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages		Pages
<i>Catalogue systématique des ouvrages principaux du droit international public (droit des gens), 3^e édition . . .</i>	48	Société suisse des éditeurs de journaux. <i>Le livre des éditeurs de journaux suisses</i>	96
Hoffmann, Willy. <i>Das Reichsgesetz über das Verlagsrecht mit Erläuterungen</i>	120	Unwin, Stanley. <i>The price of books</i> . . .	84
Schönrock, Louis. <i>Die internationale Buchproduktion 1919 bis 1922 in der Nachkriegsstatistik einiger Hauptländer</i>	148	Voir aussi l'étude générale intitulée « De quelques aspects du droit moral et du droit pécuniaire de l'auteur (à propos d'un livre récent) » . . .	76

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans le *Droit d'Auteur* de 1925

Voir la récapitulation intégrale des documents législatifs publiés de 1888 au 15 août 1918 dans le numéro du *Droit d'Auteur* portant cette dernière date. Les pays sont placés par ordre alphabétique.

	Pages		Pages
Convention de Berne révisée de 1908. — Texte . . .	2	Chili. — Législation intérieure. — Décret-loi n° 345, concernant la propriété intellectuelle (17 mars 1925).	109
— <i>Allemagne</i> . Publications concernant l'accession de divers États à la Convention de Berne révisée de 1908 (4 et 5 mai, 6 et 30 septembre 1924) . . .	37	— <i>Règlement n° 1063 concernant le registre de la propriété intellectuelle (19 mars 1925)</i>	111
— <i>Autriche</i> . Publication concernant l'accession du Canada à la Convention de Berne révisée de 1908 (26 février 1924).	37	Espagne. — Droit conventionnel. Convention avec le Mexique, concernant la propriété littéraire, artistique et scientifique (3 mars 1924).	97
— <i>Grande-Bretagne</i> . Ordonnance concernant l'adhésion de la Palestine à la Convention de Berne révisée de 1908 (26 mai 1925)	85	États-Unis. — Droit conventionnel. Proclamation présidentielle concernant l'application des dispositions de la loi du 4 mars 1909, y compris celles relatives au contrôle des instruments de musique mécaniques, aux citoyens de l'Union sud-africaine (26 juin 1924)	8
Protocole de 1914 additionnel à la Convention de Berne révisée. — Texte	7	— Proclamation présidentielle concernant l'application des dispositions de la loi du 4 mars 1909, y compris celles relatives au contrôle des instruments de musique mécaniques, aux citoyens de la Suisse (22 novembre 1924)	9
— <i>Adhésion : France</i> . Adhésion pour le groupe des États de la <i>Syrie</i> et du <i>Liban</i> (28 mars 1925)	49	— Proclamation présidentielle concernant l'application des dispositions de la loi du 4 mars 1909 sur le contrôle des instruments de musique mécaniques aux citoyens de l'Autriche (11 mars 1925) . . .	87
— <i>Allemagne</i> . Publications concernant l'accession de divers États au Protocole de 1914 additionnel à la Convention de Berne révisée (4 et 5 mai, 6 et 30 septembre 1924).	37	France. — 1^o Législation intérieure. Décret relatif à l'application de la loi du 20 mai 1920 frappant d'un droit, au profit des artistes, les ventes publiques d'objets d'art (24 décembre 1924)	13
— <i>Autriche</i> . Publication concernant l'accession du Canada au Protocole de 1914 additionnel à la Convention de Berne révisée (26 février 1924).	37	— <i>Loi sur le dépôt légal (19 mai 1925)</i>	73
Allemagne. — Droit conventionnel. Publications concernant l'accession de divers États à la Convention de Berne révisée de 1908 et au Protocole additionnel de 1914 (4 et 5 mai, 6 et 30 septembre 1924) . . .	37	— <i>Circulaire du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant l'exécution de la loi du 19 mai 1925 sur le dépôt légal (Régie du dépôt légal) (26 mai 1925)</i> . . .	75
Autriche. — Droit conventionnel. Publication concernant l'accession du Canada à la Convention de Berne révisée de 1908 et au Protocole additionnel de 1914 (26 février 1924)	37	— 2^o Droit conventionnel. Adhésion, pour le groupe des États de la <i>Syrie</i> et du <i>Liban</i>, au Protocole de 1914	
— <i>Publication n° 191 de la Chancellerie fédérale, concernant la protection du droit d'auteur dans les rapports avec les États-Unis d'Amérique (17 juin 1925)</i>	86		

France (suite).

additionnel à la Convention de Berne révisée
(28 mars 1925)

Pages

49

Grande-Bretagne. — 1^o *Législation intérieure.* Loi tendant à réprimer les reproductions non autorisées des exécutions dramatiques et musicales (31 juillet 1925)

113

— 2^o *Droit conventionnel.* Ordonnance concernant l'adhésion de la Palestine à la Convention de Berne révisée (26 mai 1925)

85

Hongrie. — *Législation intérieure.* Ordonnance n° 168 809/1924 du Ministre royal hongrois de l'Intérieur, concernant la réglementation du droit d'exécution publique des œuvres musicales en dehors de la scène (10 octobre 1924)

25

— Loi V de l'an 1923 contre la concurrence déloyale, articles 9, 12 et 31, 1^{er} alinéa

49

— Ordonnance n° 72 977 du Ministre royal hongrois du Commerce, relative à la nouvelle fixation des taxes d'enregistrement prévues dans la loi LIV de 1921 concernant le droit d'auteur (15 juillet 1925)

86

Italie. — *Législation intérieure.* Décret royal n° 1024, étendant à l'arrondissement de Fiume les lois sur les droits d'auteur (24 mai 1925)

Pages

124

Mexique. — *Droit conventionnel.* Convention avec l'Espagne, concernant la propriété littéraire, artistique et scientifique (31 mars 1924)

97

Suisse. — *Droit conventionnel.* Arrêté du Conseil fédéral, réglant les conditions de réciprocité entre la Suisse et les États-Unis relatives à la protection des œuvres littéraires et artistiques (26 septembre 1924)

9

Syrie et Liban. — *Droit conventionnel.* Adhésion, par l'entremise de la France, au Protocole de 1914 additionnel à la Convention de Berne révisée (28 mars 1925)

49

Tanganyika (Territoire de). — *Législation intérieure.* Règlement concernant le droit d'auteur (3 octobre 1924)

13

Union sud-africaine. — *Droit conventionnel.* Ordonnance concernant l'application de la loi impériale britannique de 1911 sur le droit d'auteur aux citoyens des États-Unis (9 juin 1924)

8

